

RHIN-MEUSE

INFOS

journal du Comité de bassin et de l'agence de l'eau Rhin-Meuse



Pleins feux sur la restauration des cours d'eau

Changeons de point de vue sur l'eau !



Le développement durable de nos territoires nécessite un regard neuf sur la valorisation des ressources en eau. Restaurer le fonctionnement et la biodiversité des milieux aquatiques, protéger les aires d'alimentation des captages d'eau potable, lutter contre toutes les pollutions, tels sont les grands chantiers du Grenelle Environnement sur lesquels il faut investir.

Les Agences de l'Eau et l'ONEMA sont plus que jamais aux côtés des collectivités et de leurs élus pour, ensemble, faire de l'eau une source d'avenir.



www.lesagencesdeleau.fr

Les agences de l'eau et l'Onema en lien avec le ministère du développement durable poursuivent leur campagne nationale destinée à sensibiliser les responsables des collectivités territoriales sur l'importance de la prise en compte des nouveaux enjeux de l'eau dits enjeux « Grenelle ». Après la protection des captages d'eau potable, il s'agit cette fois de faire témoigner les élus sur des opérations mises en œuvre sur les territoires pour la restauration des cours d'eau.

• PAGES 2-3

ACTUALITÉS

UNE ALLIANCE HEUREUSE



Les avant-projets d'assainissement doivent obligatoirement comporter une étude du milieu physique du cours d'eau concerné. Cette union, voulue par l'agence de l'eau Rhin-Meuse, se veut pédagogique et démonstrative.

Page 4

EAU ET GOUVERNANCE

PRENDRE EN COMPTE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE



17 partenaires sont réunis autour du projet européen AMICE. Leurs investigations portent sur les conséquences du changement climatique pour le bassin international de la Meuse. L'établissement public d'aménagement de la Meuse et de ses affluents (EPAMA) est chef de file.

Présentation avec Maité Fournier, coordinatrice du projet à l'EPAMA.

Page 4

EAU ET SANTÉ

SUBSTANCES PRIORITAIRES, À SUPPRIMER À LA SOURCE



Mercurure, HAP, plomb, cuivre, zinc sont des noms qui nous sont familiers mais qui correspondent pourtant à des molécules considérées comme substances prioritaires, voire dangereuses, par l'Union européenne. Un enjeu de taille et complexe pour les États membres puisque l'état chimique des eaux superficielles et souterraines est conditionné par leur seule et unique présence dans les eaux. Le bassin Rhin-Meuse est-il épargné ? D'où proviennent ces substances ? Comment diminuer leur présence ? Autant de questions auxquelles Claire Riou, chargée d'études à l'agence de l'eau Rhin-Meuse, a tenté de répondre.

Page 5

EAU ET POLLUTION

ZÉRO PESTICIDE ET LA GESTION DIFFÉRENCIÉE



Zéro pesticide, la formule peut effrayer. Menée avec réflexion et sur le long terme, s'engager dans une démarche zéro pesticide est tout à fait possible. Sans impliquer de charges supplémentaires aux services techniques et le tout sans sacrifier le fleurissement de la collectivité, cher aux citoyens et aux élus. Un des outils s'appelle la gestion différenciée et c'est bon pour la qualité de l'eau et la biodiversité. Découverte.

Page 6

ACTUALITÉS

L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE SOLIDAIRE



La loi « Oudin Santini » du 9 février 2005 offre la possibilité aux agences de l'eau et aux collectivités de consacrer 1% de leur budget à des actions de solidarité en matière d'eau potable et d'assainissement principalement. Une année avant le Forum mondial de l'eau qui se tiendra en mars 2012 à Marseille,

Rhin-Meuse Infos a rencontré Christian Szacowny, délégué aux relations institutionnelles en charge des aides humanitaires à l'agence de l'eau Rhin-Meuse.

Page 7

UNE PLATEFORME AGRICOLE POUR L'EAU

La convention de partenariat pour la reconquête de la ressource en eau vis-à-vis des pollutions d'origine agricole a été signée le 15 avril 2011 à l'issue du comité de bassin entre l'État, la Profession agricole et les Régions Champagne-Ardenne, Lorraine et Alsace et l'agence de l'eau. Rappel des engagements.

Page 7

PRIX INITIATIVES, 1 AN APRÈS

DES PROTECTIONS EFFICACES



Le Groupement Ornithologique du Refuge Nord Alsace (Bas-Rhin) tire les premiers enseignements de son expérimentation visant une double protection : la production d'une pisciculture et la sauvegarde du balbuzard pêcheur.

Les résultats sont encourageants.

Page 8



Paul MICHELET
Directeur général
de l'agence de l'eau
Rhin-Meuse

La campagne « Changeons de point de vue sur l'eau » aborde cette fois les exemples des élus qui agissent pour la restauration des cours d'eau.

Sur l'ensemble du territoire, des programmes d'actions pour restaurer les cours d'eau ont été initiés avec succès par les collectivités. Enjeu phare pour l'atteinte du bon état des eaux, la restauration des cours d'eau offre de nombreux bénéfices : développement de la biodiversité, amélioration du fonctionnement naturel du milieu et de ses capacités d'autoépuration, gestion des inondations, continuité écologique... Les exemples présentés seront à multiplier dans les années à venir.

Notre regard va donc se porter sur deux exemples particuliers du bassin Rhin-Meuse sachant que tous les exemples nationaux peuvent être consultés sur le site des agences de l'eau.

Ce numéro est aussi l'occasion d'aborder d'autres sujets d'actualité comme l'impact du changement climatique sur le bassin international de la Meuse, les substances dites prioritaires dont l'élimination est une des priorités de la directive cadre sur l'eau, la signature de la « plateforme agricole » qui concrétise notre partenariat avec la profession agricole pour adapter les pratiques à une gestion partagée et durable de l'eau et des milieux aquatiques.

Enfin, notre regard se portera aussi vers les actions de solidarité et de gestion partagée, avec des temps forts prévus dans le bassin, le 20 juin à Metz et le 9 novembre à Strasbourg, pour contribuer au « forum des solutions et de la gouvernance » que sera le prochain Forum mondial de l'eau à Marseille en mars 2012.

Rhin-Meuse infos
BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz Cedex
Tél 03 87 34 47 00
Internet : www.eau-rhin-meuse.fr

N° 102 – mai 2011

Sommaire de ce numéro :
Changeons de point de vue sur l'eau • Assainissement et milieu physique • AMICE • Les substances dangereuses • La gestion différenciée des espaces verts • Signature de la plateforme agricole • Les prix initiatives, 1 an après • Vient de paraître

Tirage : 21 000 exemplaires, diffusion par abonnement

Directeur de la publication : Paul Michelet

Rédactrice en chef : Dominique Frechin

Rédaction : Dominique Frechin - Florence Chaffarod - Catherine Meyer

Ont participé à ce numéro : Fabien Potier • Claire Riou • Christian Szacowny • Pierre Mangeot

Conception et mise en page :
rjnchro | www.studio-synchro.fr | 2011

Documentation :
Béatrice Fernandez,
Maélliss Marchand

Édition : Agence de l'eau Rhin-Meuse, Département communication externe/documentation - BP 30019 - 57161 Moulins-lès-Metz Cedex
Tél. : 03 87 34 47 00
Fax : 03 87 60 49 85
mel : agence@eau-rhin-meuse.fr

Imprimé par Est Imprimerie
57160 Moulins-lès-Metz
Tél. : 03 87 38 34 00
sur papier couché mat,
100% recyclé
ISSN : 1142 - 8589
Dépôt légal : 201104.0035



DOSSIER Changeons de point de vue sur l'eau



Pleins feux sur la restauration des cours d'eau

Les agences de l'eau et l'Onema¹⁾, en lien avec le ministère du développement durable, poursuivent leur campagne nationale destinée à sensibiliser les responsables des collectivités territoriales sur l'importance de la prise en compte des nouveaux enjeux de l'eau dits enjeux « Grenelle ». Après la protection des captages d'eau potable, il s'agit cette fois de faire témoigner les élus sur des opérations mises en œuvre sur les territoires pour la restauration des cours d'eau. Ces retours d'expérience dont deux présentés sur le bassin Rhin-Meuse (lire ci-après) démontrent la valeur ajoutée des actions pour l'eau comme levier pour un développement durable des territoires.

¹⁾ ONEMA : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques

Restauration de la ligne Maginot aquatique du Mutterbach

Le syndicat intercommunal pour la mise en valeur des étangs de la région de Puttelange-aux-Lacs a pris conscience que les ouvrages construits entre 1935 et 1940 dans un but militaire, ce que l'on nomme la ligne Maginot aquatique, posaient soixante-dix ans plus tard, des soucis écologiques et qu'il fallait envisager leur destruction pour redonner vie à la rivière.

Bernard Clave, président du syndicat intercommunal pour la mise en valeur des étangs de la région de Puttelange-aux-Lacs (Moselle) « Nous avons rendu la rivière à sa situation initiale pour notre sécurité et son bien-être. Un résultat qui se remarque car en moins d'un an le cours d'eau a retrouvé son cheminement naturel et de multiples fonctionnalités. »



AERM/D. Fréchin

Des seuils dans le lit des rivières ont créé des barrières aquatiques à l'avancée des lignes ennemies. Des barrages permettaient également de noyer la vallée en 36 heures sous plusieurs mètres d'eau. Ces obstacles ont transformé les petits cours d'eau de plaine comme le Mutterbach en une succession de plans d'eau statiques. « Nous avons pris progressivement conscience des problèmes : réchauffement de l'eau, eutrophisation, frein à la circulation des poissons et perturbation de leur cycle biologique, envasement, diminution de l'auto-épuration » rappelle Bernard Clave, président du Syndicat.

UN EFFACEMENT STRATÉGIQUE

La motivation initiale de ces seuils ayant disparu, la question de la restauration « naturelle » des cours d'eau s'est posée en terme d'effacement de 14 ouvrages défensifs pour libérer le lit des rivières, le Mutterbach et l'Hosterbach, et restaurer leur continuité écologique et leur biodiversité. Il a fallu convaincre tous les acteurs, en particulier la commune voisine de Sarralbe qui craignait d'être inondée, certains riverains et pêcheurs qui redoutaient une perte de débit de l'eau et une réduction des surfaces piscicoles et de loisirs.

LA LIBRE CIRCULATION RETROUVÉE

Le syndicat a entrepris les travaux fin 2009. « Nous avons aménagé les seuils en les échantant, solution la mieux adaptée et la plus économique. Ceci a permis au cours d'eau de retrouver sa pente naturelle et, avec elle, de multiples fonctionnalités, dont un auto-curage du cours d'eau et la libre circulation des poissons ».

Très vite, le cours d'eau a retrouvé une dynamique et une énergie naturelle de régénération du lit et des berges. L'effacement des seuils fait partie d'un programme global de restauration du Mutterbach et de ses affluents. Depuis plus de dix ans, le syndicat travaille à l'amélioration de la qualité de vie de la rivière avec des tranches successives de renaturation et de plantations d'essences buissonnantes et arbustes.

Un suivi écologique est mis en place avec l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema) pour mesurer l'efficacité des actions. Des mesures complémentaires peuvent être étudiées pour satisfaire les usagers de la rivière. D'ores et déjà, la rivière retrouvée séduit la population. « Nous avons tenu à planter des arbres tout autour pour le plaisir des yeux et assurer une sécurité vis-à-vis des inondations. Dans un cadre de verdure reconstitué s'écoule désormais une rivière pacifique et joyeuse ».

- Hosterbach et Mutterbach, affluent de l'Albe : **3,7 et 21,8 km de long.**
- Bassin versant de l'Albe : **407 km².**
- 14 ouvrages de la ligne Maginot aquatique : **9 sur l'Hosterbach et 5 sur le Mutterbach.**
- Montant des travaux de renaturation : **353 000 euros dont 156 200 euros H.T.** pour la restauration de la continuité écologique, les seuils.
- Partenaires financiers : **Agence de l'eau Rhin-Meuse, Conseil Général de Moselle.**

La restauration des rivières au service du bon état

Sur le bassin Rhin-Meuse, les actions de restauration des milieux aquatiques et de développement de la biodiversité représentent 10% des investissements qui sont à consentir pour l'atteinte du bon état des eaux.

LES ENJEUX DE LA RESTAURATION DES RIVIÈRES

- retrouver des cours d'eau vivants, dynamiques et fonctionnels, capables de rendre durablement et gratuitement de multiples services ;
- réduire les pollutions amplifiées par les dégradations du milieu, restaurer les capacités d'auto-épuration des cours d'eau ;
- restaurer le transit des sédiments pour stopper l'enfoncement du lit des cours d'eau ;
- préserver la biodiversité naturelle des cours d'eau et de leurs annexes ;
- rouvrir les cours d'eau aux poissons migrateurs.

LES SOLUTIONS CONCRÈTES À METTRE EN ŒUVRE

- recréer des méandres là où les cours d'eau ont été rectifiés ;
- diversifier les écoulements et les habitats ;
- redonner aux rivières des matériaux à charrier ;
- effacer ou aménager les obstacles qui barrent le lit des rivières, abaisser la hauteur des ouvrages, ouvrir des échancrures ;
- installer des dispositifs de franchissement pour les poissons, restaurer l'accès aux frayères.



Veuzouze restaurée, inondations enrayerées

Se préoccuper des inondations tout en valorisant le cours d'eau, telle est la conviction de la communauté de communes du Lunévillois présidée par Laurent de Gouvion Saint Cyr. La démarche, soutenue par l'agence de l'eau Rhin-Meuse et l'État, a permis de concilier la création d'un champ d'expansion de crue et la reconquête d'un milieu artificialisé. Six ans plus tard, la Veuzouze à Lunéville n'est plus source d'inquiétude et offre un nouveau logis au brochet. Rencontre.

« Il nous fallait agir contre les inondations. La crue historique de la Veuzouze dans sa traversée de Lunéville, en 1998, avait surpris à la fois par les niveaux exceptionnels atteints (débit instantané à 203 m³/s contre un débit moyen de 4,47 m³/s) et les dégâts considérables engendrés. Cet événement fut le point de départ de notre réflexion. Des solutions devaient être trouvées pour protéger les habitants.

UNE VOLONTÉ AFFIRMÉE DE FAIRE AUTREMENT

Même si le concept de renaturation était encore peu développé, mes prédécesseurs avaient conscience de la nécessité de faire autrement. C'est pourquoi ils n'ont pas voulu s'intéresser uniquement à l'angle hydraulique. Ils ont considéré la rivière comme un axe de vie. Les travaux ont consisté à combiner des mesures de réduction des risques d'inondation et d'érosion avec des actions de remise en état des berges et de restauration des fonctionnalités biologiques de la rivière. Deux actions volontairement imbriquées pour aboutir à des aménagements durables et répondant aux objectifs de bon état. Cette démarche était d'autant plus importante que les facteurs d'aggravation des inondations à Lunéville résultaient en partie de dégradations passées (rectification, recalibrage).

Le lit de la rivière a donc été élargi sur près d'un kilomètre, créant une véritable zone d'expansion de crues. 5000 camions ont évacué 60000 m³ de terre. Les nouveaux chenaux de crues ont très vite joué leur rôle avec une baisse de 20 à 60 cm du niveau d'eau dans Lunéville en période de crue.

RESTITUER LA NATURE EN MILIEU URBAIN

Nous sommes plus intervenus sur l'environnement du cours d'eau que sur le cours d'eau lui-même. Les aménagements réalisés ont permis de créer une succession de milieux humides propices au développement d'une flore et d'une faune diversifiées. Il était important pour nous de redonner sa place à la nature, même dans une traversée urbaine, et de permettre ainsi à la Veuzouze de jouer un rôle naturel d'épuration des eaux. En limitant la hauteur des berges nous avons reconstitué un habitat favorable au frai du brochet et, plus globalement, augmenté le potentiel biologique. Les berges ont été protégées en techniques végétales. 30000 boutures ont été plantées. La population a été associée. Une réunion publique a été organisée pour présenter les travaux. Des articles dans la presse locale et municipale ont été publiés régulièrement.



Laurent De Gouvion Saint Cyr,
président de la communauté de communes du Lunévillois (Meurthe-et-Moselle)
« Pour gérer les inondations, nous avons eu la volonté de faire autrement.
Appréhender la rivière comme un axe de vie qui a un véritable rôle à jouer. »

POURUIVRE CETTE DYNAMIQUE EN FAVEUR DES RIVIÈRES

La Veuzouze offre aujourd'hui un nouveau visage. Elle n'est plus synonyme d'inquiétude pour les lunévillois mais un espace de découverte de la nature offert aux promeneurs. Notre initiative a été lauréate d'un trophée de l'eau. Il ne s'agit pas d'un aboutissement mais d'un encouragement. Nous préparons un autre chantier de même envergure sur la Meurthe. »

- La Veuzouze, affluent de la Meurthe : **75 km de long.**
- Communauté de communes du Lunévillois : **14 communes, 27 900 habitants.**
- Montant des travaux : **1,4 million d'euros H.T.**

Publireportages publiés dans le cadre de la campagne « Changeons de point de vue sur l'eau » à l'image des 12 publiereportages téléchargeables sur www.lesagencesdeleau.fr.

ACTUALITÉS

Une alliance heureuse

Les avant-projets d'assainissement doivent obligatoirement comporter une étude du milieu physique du cours d'eau concerné. Cette union, voulue par l'agence de l'eau Rhin-Meuse, se veut pédagogique et démonstrative.

Pourquoi ne pas profiter des travaux d'assainissement pour s'intéresser au «milieu récepteur», selon le terme consacré ? L'idée défendue par l'agence de l'eau Rhin-Meuse est simple : elle souhaite que deux logiques se rencontrent, l'une hydraulique et l'autre écologique. Pour cela, les collectivités qui sollicitent une subvention devront compléter les études préalables aux travaux d'assainissement par une évaluation de la qualité physique du cours d'eau concerné. Cette disposition, valant désormais condition d'aide, s'appuie sur un double constat : trop souvent, les programmes d'assainissement ne tiennent pas compte de la capacité potentielle d'autoépuration des cours d'eau.

Dans certains cas, en outre, les travaux d'assainissement ont conduit à des dégradations significatives. Enrochement de berges, destruction de la végétation de bord de cours d'eau, implantation d'ouvrages dans le lit mineur, remblaiement de zones humides sont les mauvais exemples malheureusement observés sur le bassin Rhin-Meuse.

DES INVESTIGATIONS LIMITÉES POUR DES PROPOSITIONS D' ACTIONS OPÉRATIONNELLES

Cette étude du milieu physique demandée par l'agence de l'eau va s'intéresser aux milieux naturels aquatiques - cours d'eau et zones humides - directement concernés par les travaux d'assainissement.



AER/M/F. Doncourt

L'ambition est de pouvoir intégrer conjointement aux travaux d'assainissement des travaux écologiques sur le même tronçon d'intervention.

La plupart du temps l'étude ne portera que sur quelques kilomètres d'où un coût financier limité. L'agence de l'eau l'estime en moyenne à 5000 € H.T. Un cahier des charges type a été mis à la disposition des collectivités¹⁾. Si l'étude comporte classiquement un diagnostic, une évaluation des attentes des acteurs locaux... l'intérêt - et l'originalité - résident dans les propositions d'actions. Car l'ambition est de pouvoir intégrer conjointement aux travaux d'assainissement des travaux écologiques sur le même tronçon d'intervention pour améliorer ou compléter les efforts de dépollution des eaux usées en laissant la rivière jouer son rôle naturel d'autoépuration.

CAS CONCRET

Nominée aux Trophées de l'eau 2010, la commune de Fraimbois (Meurthe-et-Moselle) a profité du remplacement du collecteur principal des eaux usées situé dans le lit mineur du cours d'eau pour le réaménager à l'aide de techniques végétales. En plus d'un intérêt paysager apprécié des habitants, le ruisseau a recouvré ses fonctionnalités originelles. D'autres études de ce type commencent à voir le jour. L'agence de l'eau reconnaît qu'elles constituent une première porte d'entrée vers, pourquoi pas, des programmes de restauration plus ambitieux.

¹⁾ Document disponible en téléchargement : http://www.eau-rhin-meuse.fr/telechargement_assainissement.html



EPAMA

Maité Fournier, coordinatrice du projet AMICE à l'EPAMA.

EAU ET GOUVERNANCE

Prendre en compte le changement climatique

Dix-sept partenaires sont réunis autour du projet européen AMICE¹⁾. Leurs investigations portent sur les conséquences du changement climatique pour le bassin international de la Meuse. L'établissement public d'aménagement de la Meuse et de ses affluents (EPAMA) est chef de file. Présentation avec Maité Fournier, coordinatrice du projet à l'EPAMA.

Rhin-Meuse infos (RMI) : Qu'est-ce que le projet AMICE ?

Maité Fournier (MF) : C'est un projet européen d'adaptation du bassin international de la Meuse aux impacts des évolutions du climat sur les régimes d'inondation et de sécheresse dans une perspective de développement durable. Dix-sept organisations en France, Belgique, Pays-Bas et Allemagne sont associées. Notre objectif est de proposer une stratégie globale sur la base d'études scientifiques et d'investissements pilotes.

RMI : Quelle est la singularité du projet ?

MF : La composition du groupe tout d'abord. Il rassemble des universités, ministères, gestionnaires de sous-bassin hydrographique... d'où des compétences complémentaires, parfois pointues. Elles nous font progresser dans la connaissance. La proposition de solutions concrètes est le second point fort. Enfin nos problématiques sont sérieuses : nous nous intéressons au volet quantitatif de deux points de vue : les inondations et la raréfaction de l'eau.

RMI : Quelles sont les actions en cours ?

MF : Le travail porte sur une modélisation hydraulique afin de déterminer les hauteurs d'eau attendues dans le fleuve selon différents scénarios. Nous travaillons également sur l'évaluation de l'impact économique, par exemple d'une quantité d'eau moindre dans le cas de transport de matériaux par voie d'eau aux Pays-Bas et en Belgique ou pour la production d'énergie. Grâce à ce projet, nous faisons évoluer le logiciel OSIRIS pour l'aide à l'élaboration du plan communal de sauvegarde « inondation » utilisé par les communes françaises. Nous bénéficions ainsi du retour d'expériences et de l'expertise des autres partenaires.

RMI : Le projet AMICE finance des réalisations concrètes. Pouvez-vous donner un exemple ?

MF : En Flandres, sur le canal Albert, un système de pompes pour la lutte contre les étiages est actuellement en cours de construction.



AER/M/G. Demortier

Inondation et raréfaction de l'eau, deux problématiques au cœur du projet.

Son dimensionnement prend déjà en compte les scénarios de changement climatique, les investissements prévus à l'amont, et la migration des poissons.

RMI : Quel regard portez-vous sur cette expérience ?

MF : Ce qui est intéressant, c'est de penser aux futurs aménagements de manière flexible pour leur permettre d'intégrer les impacts potentiels du changement climatique.

Pour en savoir plus : <http://www.amice-project.eu/fr/>

¹⁾ AMICE : Adaptation of the Meuse to the Impact of Climate Evolution

Substances prioritaires, à supprimer à la source

Mercure, HAP, plomb, cuivre, zinc sont des noms qui nous sont familiers mais qui correspondent pourtant à des molécules considérées comme substances prioritaires, voire dangereuses, par l'Union européenne. Un enjeu de taille et complexe pour les États membres puisque l'état chimique des eaux superficielles et souterraines est conditionné par leur seule et unique présence dans les eaux.

Le bassin Rhin-Meuse est-il épargné ?

D'où proviennent ces substances ?

Comment diminuer leur présence ?

Autant de questions auxquelles Claire Riou, chargée d'études à l'agence de l'eau Rhin-Meuse, a tenté de répondre.



Claire Riou, chargée d'études à l'agence de l'eau Rhin-Meuse.

Rhin-Meuse Infos (RMI) : Une cinquantaine de substances sont définies comme prioritaires par l'Union européenne : d'où proviennent-elles ?

Claire Riou (CR) : Mis à part certains rejets ponctuels, les sources sont multiples et il est difficile de savoir précisément d'où chacune d'elle provient. Les HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) par exemple, proviennent de la combustion de bois de chauffage, des voitures, de retombées atmosphériques. Le zinc provient de la corrosion des ouvrages industriels, de son utilisation dans l'agriculture (vigne, élevage...) mais aussi des toitures et du lessivage par temps de pluie. Les industriels rejettent certains micropolluants, les artisans également. Sans oublier les pesticides dont les sources sont également multiples et qui figurent en bonne place dans la liste des substances prioritaires : agriculteurs mais aussi collectivités et particuliers sont concernés. L'origine des ces substances est donc plutôt diffuse, le problème est complexe.

RMI : La présence de substances prioritaires conditionne-t-elle l'atteinte du bon état d'une masse d'eau ?

CR : Oui, une masse d'eau est en bon état seulement si elle est à la fois en bon état écologique et en bon état chimique. Si l'un des deux n'est pas bon, la masse d'eau est en mauvais état. L'état chimique ne dépend que des substances prioritaires : dans une masse d'eau en bon état, leurs concentrations doivent toutes être inférieures aux normes de qualité environnementales (NQE). Dans notre bassin, 36% des masses d'eau ne sont pas en bon état chimique actuel, donc pas en bon état global en partie à cause des substances prioritaires.

RMI : Quelles sont les obligations réglementaires ?

CR : La directive cadre sur l'eau demande aux États de réduire les émissions de 41 substances prioritaires d'ici 2021, 13 d'entre elles étant considérées comme dangereuses et devant être supprimées à l'horizon 2021 ou 2027. La France a étendu cet objectif de réduction à 86 autres substances à travers le programme national d'action contre la pollution des milieux aquatiques par certaines substances dangereuses. Parallèlement, un plan d'action national pour lutter contre la pollution des milieux aquatiques a été mis en place en 2009 et définit pour la période 2010-2013, une stratégie nationale globale autour de 4 axes : réduire les émissions à la source, améliorer et renforcer la connaissance de l'état des masses d'eau, améliorer les connaissances scientifiques et techniques des substances, suivre les progrès accomplis et communiquer.

RMI : Les SDAGE¹⁾ Rhin et Meuse prennent-ils ces obligations en compte ?

CR : Oui, bien sûr. Les SDAGE ont décliné localement ces obligations européennes et nationales. Les enjeux ne sont pas les mêmes selon les pays et les bassins. Les SDAGE ont donc adapté ces obligations aux enjeux locaux. Ils ont ainsi défini un premier

objectif obligatoire de réduction des émissions de 41 substances prioritaires à l'échéance 2015, auxquels ils ont ajouté des objectifs pour 36 autres substances aux enjeux jugés pertinents pour le bassin (parmi les 86 du programme national). Les objectifs de réduction et les délais d'atteinte de ces derniers ont été adaptés selon les substances en cause.

RMI : Quels sont les enjeux du bassin Rhin-Meuse justement ?

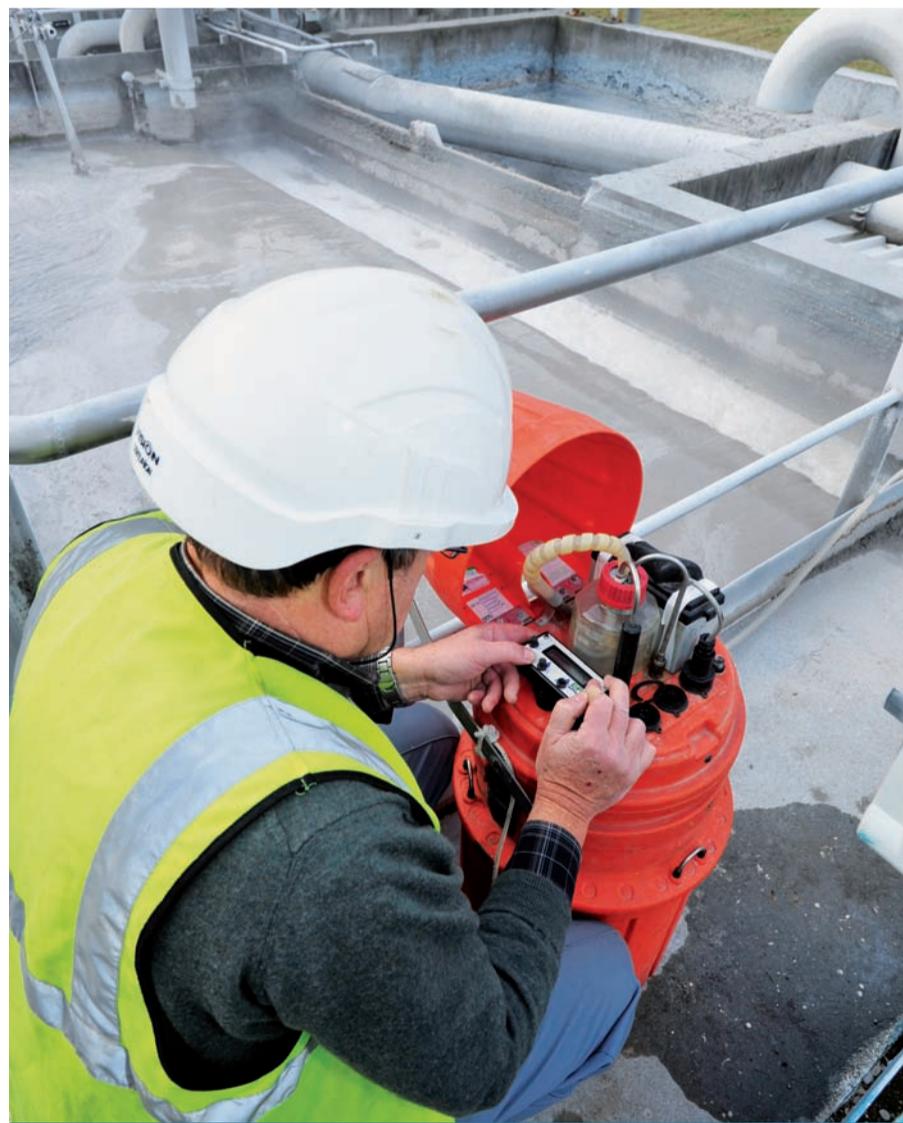
CR : Parmi les substances dangereuses prioritaires, le mercure est retrouvé dans près de 10% des stations de surveillance. Certains HAP sont retrouvés quant à eux dans plus de 50% des stations. Seul le mercure et 3 HAP sont retrouvés à des quantités supérieures aux normes de qualité environnementales (NQE). Concernant les substances prioritaires, les phtalates sont retrouvés aujourd'hui dans la totalité des stations de surveillance mais jamais à des quantités supérieures aux normes NQE. Le nickel, quant à lui, est retrouvé dans 2% des stations à des normes supérieures aux NQE.

RMI : Concrètement, quelles actions seront mises en place pour supprimer ces substances ?

CR : Nous en sommes pour l'instant au stade de l'état des lieux. Un plan national de recherche des substances dangereuses pour l'eau a été mis en place dans chaque région d'abord pour les industriels et depuis 2010 aussi pour les collectivités. Cela consiste à réaliser un inventaire des substances rejetées par l'établissement. Dès à présent, 80% des établissements industriels concernés ont réalisé les analyses réglementaires auxquelles vont s'ajouter les analyses des rejets des stations d'épuration des collectivités de plus de 100000 habitants. Parallèlement, les syndicats professionnels réfléchissent à des solutions de substitution de ces substances dangereuses.

De nombreuses actions sont en outre mises en œuvre par les artisans de manière à limiter leur rejet dans les stations d'épuration des collectivités. L'enjeu est bien entendu de supprimer le plus possible l'utilisation de ces substances à la source.

¹⁾ SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux



80% des établissements industriels concernés ont déjà réalisé les analyses réglementaires.

Zéro pesticide et la gestion différenciée

Zéro pesticide, la formule peut effrayer. Menée avec réflexion et sur le long terme, s'engager dans une démarche zéro pesticide est tout à fait possible. Sans impliquer de charges supplémentaires aux services techniques et le tout sans sacrifier le fleurissement de la collectivité, cher aux citoyens et aux élus. Un des outils s'appelle la gestion différenciée et c'est bon pour la qualité de l'eau et la biodiversité. Découverte.

Dans le bassin Rhin-Meuse, ce sont plus de 300 communes qui se sont engagées dans une démarche de réduction, voire de suppression des pesticides dans l'entretien de leurs espaces verts. Une démarche volontaire mais qui ne consiste pas uniquement à abandonner l'usage des pesticides. Si les machines de désherbage (thermique ou à vapeur) sont de bons alliés, elles ne conviennent pas à tous les besoins d'une collectivité. Entretien des allées d'un cimetière, terre-pleins aux entrées de communes, ronds-points, bords de routes sont des endroits qui nécessitent un entretien mais pour lesquels ces outils sont source de charges supplémentaires. Il est donc important d'aller au-delà, de réfléchir de manière globale au fleurissement de sa ville. En cela, la gestion différenciée des espaces verts est une solution optimale.

CONJUGUER FLEURISSEMENT ET BIODIVERSITÉ

Les objectifs de la gestion différenciée des espaces verts sont simples. Il s'agit d'enrichir les villes d'espèces végétales régionales, de limiter les impacts négatifs sur l'environnement et de créer un cadre de vie agréable et des paysages diversifiés. Pour les atteindre, il faut avant tout repenser la gestion des espaces verts de la commune. La gestion différenciée est un outil permettant de considérer l'espace de la collectivité comme un ensemble d'espaces ayant chacun leur but visuel et leur fréquentation. La structure d'une commune est propre à elle-même. Chaque ville ou village a sa propre histoire, son propre patrimoine, ses propres envies. Il n'y a donc pas une solution pour une multitude de communes mais bien autant de solutions que de communes. Pour convaincre les collectivités alsaciennes, la Fredon¹⁾ Alsace a organisé à Saverne le 22 mars dernier une journée technique à destination des services techniques des communes. Le but ? Démontrer que diminuer l'utilisation des pesticides n'est pas forcément lié à une augmentation de la quantité de travail à effectuer. Bien pensée en amont, la gestion différenciée des espaces verts peut apporter à la collectivité une réelle plus-value, tant en terme de qualité de vie pour les habitants, que de charges de travail bien répartie pour les services techniques.

UN LIEN SOCIAL

Les solutions techniques ne manquent pas. Variétés de fleurs de plus en plus ciblées, prairies fleuries, sédums, murs végétaux, la panoplie de variétés non consommatrices de pesticides et nécessitant peu ou pas d'entretien est de plus en plus importante. Le fleurissement de la ville peut également devenir un véritable lien social de la commune à l'image de la ville d'Ensisheim (68) qui a intégré le travail des écoles de la ville à ses différents points de fleurissement. Pour mener à bien une gestion différenciée, il faut mener une réflexion en amont. Les Fredon et l'agence de l'eau accompagnent techniquement et financièrement les communes intéressées par cette démarche.

¹⁾ **FREDON** : Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles



Les prairies fleuries, une solution esthétique et efficace.

Combiner fleurissement et protection de la biodiversité



Matthieu Battais, membre du jury des villes et villages fleuris.

3 QUESTIONS À MATTHIEU BATAIS, MEMBRE DU JURY DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS.

Rhin-Meuse Infos (RMI) : Le développement durable tient une place importante dans l'attribution des « fleurs » : pouvez-vous nous préciser sous quelles modalités ?

Matthieu Battais (MB) : La gestion raisonnée des pesticides a été intégrée dans nos critères d'attribution dès 1996, voyant que quelques communes avant-gardistes commençaient à s'y intéresser. Aujourd'hui, les fleurs sont attribuées selon 3

critères : le social, l'économique et l'environnemental. Nous prenons plusieurs éléments en considération : la gestion de l'arrosage, la gestion des plantes en fonction de leur besoin en eau et bien entendu l'utilisation raisonnée des pesticides.

RMI : Avez-vous remarqué une évolution du fleurissement dans les communes ?

MB : Oui, de toute évidence ! Nous constatons de plus en plus une gestion différenciée des espaces verts dans les communes. L'approche du fleurissement des villes est de plus en plus globale. L'évolution est également venue des fournisseurs de végétaux qui étendent leur gamme et réfléchissent, en amont, à l'intégration des espèces dans les différents points de fleurissement d'une commune. Aujourd'hui, on ne plante plus les mêmes espèces de fleurs sur les ronds-points qu'en plein centre-ville et ça, c'est un élément qui entre en compte dès la vente.

RMI : « 4 fleurs » et suppression des pesticides vous semblent-ils être des objectifs cumulables ?

MB : Bien sûr ! Nous avons décerné « 4 fleurs » à des communes qui se sont engagées à ne plus du tout utiliser de pesticides, comme par exemple Metz ou Beauvais.



Les techniques alternatives de désherbage sont de bons outils en complément d'une gestion différenciée.

L'agence de l'eau Rhin-Meuse solidaire

La loi « Oudin Santini » du 9 février 2005 offre la possibilité aux agences de l'eau et aux collectivités de consacrer 1% de leur budget à des actions de solidarité en matière d'eau potable et d'assainissement principalement. Une année avant le Forum mondial de l'eau qui se tiendra en mars 2012 à Marseille, Rhin-Meuse Infos a rencontré Christian Szacowny, délégué aux relations institutionnelles en charge des aides humanitaires à l'agence de l'eau Rhin-Meuse.

Rhin-Meuse Infos (RMI) : En 2010, l'agence de l'eau a soutenu une trentaine d'actions de solidarité. Sur quelles bases s'appuie-t-elle pour ce soutien ?

Christian Szacowny (CS) : Nous sélectionnons les actions en fonction de leurs zones géographiques et de la qualité des projets. Nous privilégions les zones les plus pauvres tels que l'Afrique, Madagascar, l'Asie du Sud-Est et Haïti. La plupart des projets se font en partenariat avec des ONG (Organisations non gouvernementales) ou des collectivités.

Nous soutenons deux types d'initiatives. Les premières sont des actions de solidarité pour lesquelles nous finançons principalement des travaux d'alimentation en eau potable (puits, captages) et d'assainissement, surtout en zones rurales. Les secondes portent davantage sur la gouvernance. Nous présentons l'exemple de la gestion de l'eau en France dans des pays où peu de choses existent encore en matière de gouvernance de la gestion et de la protection des ressources en eau.



Daophet Bouapha, directeur du service des eaux de Vientiane, capitale du Laos et Christian Szacowny, délégué aux relations institutionnelles à l'agence de l'eau Rhin-Meuse.

RMI : Des rencontres de la solidarité sont organisées le 20 juin 2011 à Metz au Centre Pompidou par l'agence de l'eau. Quel en est l'objectif ?

CS : Celui-ci s'inscrit dans le cadre du Forum mondial de l'eau qui sera organisé à Marseille en 2012. Il réunira plusieurs milliers de personnes dont les principaux décideurs mondiaux dans le domaine de l'eau et aura pour objectif de proposer des solutions concrètes aux problèmes qui se posent. L'agence de l'eau a souhaité organiser, cette année, dans le bassin Rhin-Meuse, à l'attention des élus du territoire, deux colloques préliminaires et contributifs au Forum mondial. Le premier, le 20 juin à Metz, au centre Pompidou, aura pour objectif de sensibiliser les collectivités aux possibilités offertes par la loi dite « Oudin Santini » en leur proposant des exemples d'actions réalisées. Le deuxième aura lieu le 9 novembre à Strasbourg au Centre des Congrès. Il portera davantage sur des exemples transfrontaliers de gestion partagée de l'eau avec nos voisins du bassin de la Meuse, de l'Escaut et du Rhin.

RMI : Vous rentrez d'une mission d'expertise et de contrôle d'opérations au Laos. Quelles sont vos impressions ?

CS : Le premier objectif de cette mission consistait en la mise en place d'un programme de gestion intégrée de la ressource en eau. Une centaine de personnes ont participé à un séminaire présidé par l'Ambassadeur de France et la Ministre de l'eau du Laos qui souhaite organiser la gestion de l'eau de son pays selon le modèle français. Des experts français partiront prochainement former les cadres locaux à ce modèle. Le deuxième objectif consistait à contrôler des installations d'eau potable et d'assainissement financées par les agences de l'eau Rhin-Meuse et Seine-Normandie. Globalement, les travaux ont été très bien réalisés et les ouvrages sont bien entretenus. Nous sommes habitués à tourner un robinet pour avoir de l'eau potable, nous ne nous rendons plus compte de l'apport de ce service qui est considérable et je dois dire que nos actions sont très largement appréciées par les populations locales.

Une plateforme agricole pour l'eau

La convention de partenariat pour la reconquête de la ressource en eau vis-à-vis des pollutions d'origine agricole a été signée le 15 avril 2011 à l'issue du comité de bassin entre l'État, la Profession agricole et les Régions Champagne-Ardenne, Lorraine et Alsace et l'agence de l'eau. Rappel des engagements.

Cette convention concrétise un engagement commun des partenaires pour favoriser une évolution des pratiques agricoles dans l'optique de mieux protéger les ressources en eau et d'atteindre le bon état des milieux aquatiques (objectifs de la directive cadre sur l'eau). Elle définit des objectifs concrets communs et partagés sur l'ensemble des bassins du Rhin et de la Meuse, prévoyant des stratégies d'intervention coordonnées pour reconquérir la ressource en eau et la protéger d'une façon durable et intégrant un suivi et une évaluation des actions.

DES ENGAGEMENTS EN LIEN AVEC LE GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT

Les signataires de la convention s'engagent à poursuivre et développer la lutte contre les pollutions par les nitrates et les phytosanitaires en ciblant leurs actions sur les eaux très dégradées par ces substances, y compris sur les territoires concernés, aires d'alimentation de captages -

bassins versants hydrographiques. Ces actions s'inscrivent dans le plan national Écophyto 2018 renforcé par des plans territoriaux. Ils porteront également leurs efforts sur la reconquête et la préservation des captages d'eau potable, et à court terme sur les captages dégradés prioritaires identifiés au titre des SDAGE¹⁾ et du Grenelle. Ils adapteront usages et pratiques pour protéger les ressources en eau au moyen d'actions d'animation, de sensibilisation et de promotion (cultures bas intrants, production intégrée) et d'actions visant à augmenter les surfaces en agriculture biologique, en herbe...

Pour cela, ils mobiliseront si besoin les dispositifs inscrits dans le Programme national de développement rural hexagonal (PDRH), les mesures agro-environnementales et le Plan végétal pour l'environnement (PVE) ouverts dans chaque région, en examinant les impacts économiques sur les exploitations agricoles et la pérennité des actions entreprises.



De gauche à droite : Antoine Herth, Vice-Président du Conseil régional d'Alsace, Roland Daverdon, Vice-Président du Conseil régional Champagne-Ardenne, Claude Gaillard, Président du Comité de bassin Rhin-Meuse, Christian de Lavernée, Préfet de la région Lorraine, Préfet coordonnateur du bassin Rhin-Meuse, Jean-Paul Bastian, Président de la Chambre régionale d'agriculture d'Alsace, Paul Michelet, Directeur Général de l'Agence de l'eau, Jean-Luc Pelletier, Président de la Chambre régionale d'agriculture de Lorraine, Daniel Beguin, Vice-Président du Conseil régional Lorraine, Bruno Faucheron, 1^{er} Vice-Président de la Chambre départementale d'agriculture des Ardennes.

DES ENGAGEMENT DÉCLINÉS TRÈS LOCALEMENT

L'esprit et les objectifs de cette plateforme « de bassin » ont vocation à être déclinés plus localement en conventions opérationnelles sur les territoires, comme, par exemple, les plateformes régionales de soutien à l'agriculture biologique et les opérations Agrimieux. Les parties prenantes à cette convention cadre unique partagent le constat

que la problématique des pollutions diffuses se situe désormais au centre des enjeux de reconquête des eaux et des captages, et, de ce fait, que les mesures à mettre en place relèvent dorénavant d'un engagement plus volontariste et étroitement coordonné des acteurs.

¹⁾ SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux



GDRNA

La prédation des oiseaux piscivores représente 4,5% de la production de la pisciculture partenaire de l'expérimentation.

PRIX INITIATIVES, 1 AN APRÈS

Des protections efficaces

Le Groupement Ornithologique du Refuge Nord Alsace (Bas-Rhin) tire les premiers enseignements de son expérimentation visant une double protection : la production d'une pisciculture et la sauvegarde du balbuzard pêcheur. Les résultats sont encourageants.

Il a été vu le 16 mars dernier. Le balbuzard est de retour en Alsace-Lorraine comme chaque année au printemps et à l'automne lors de sa migration. L'expérimentation menée par le Groupement Ornithologique du Refuge Nord Alsace (Bas-Rhin) va pouvoir se poursuivre. Ce projet original récompensé par l'agence de l'eau en 2010 par un prix Initiatives a pour ambition de tester grandeur nature sur le site d'une pisciculture, des aménagements permettant de concilier intérêt écologique

(préservation d'une espèce protégée) et économique (protection d'un outil de travail). « Cette première année d'expérimentation a été riche d'enseignements. Nous avons eu le recul nécessaire pour évaluer plusieurs dispositifs » note Guy Marchive avec satisfaction. « Car notre objectif est toujours le même : trouver des solutions techniques pertinentes qui puissent se généraliser sur les piscicultures ».

12 000 truites en guise de déjeuner

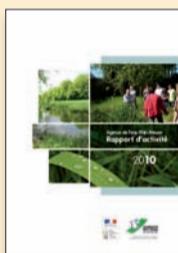
Un inventaire ornithologique sur le site de la pisciculture partenaire a été réalisé. Après quelque 500 heures d'observation, les chiffres sont éloquentes : plus de 12 000 truites sont chaque année subtilisées par les espèces piscivores soit 4,5% de la production totale de l'exploitation ! « La mise en place de la zone de prédation en libre-service trouve ici toute sa justification » reconnaît Guy Marchive. « Même si le balbuzard pouvait encore pêcher dans d'autres bassins, il a été observé de nombreuses fois dans cette zone spécialement approvisionnée en poissons au printemps et à l'automne, ce qui laisse présager une appropriation très rapide. La pérennité de cette action sera officiellement validée par la signature d'une convention de partenariat avec le pisciculteur courant 2011. »

Peut mieux faire

Côté dispositifs de sécurisation testés, les effaroucheurs sonores n'ont pas donné satisfaction. Le filet de protection des bassins de la pisciculture, installé en 2010, obtient quant à lui une note moyenne. Si aucune mortalité d'oiseaux n'a été constatée grâce à des mailles plus petites et plus visibles, les inconvénients sont encore nombreux. « Des améliorations devront être apportées pour garantir sa longévité, ses caractères environnementaux, sanitaires et ergonomiques. Sans abandonner cette solution, nous travaillons sur le prototype d'une nouvelle structure » dévoile Guy Marchive. Le projet est actuellement à l'étude et son installation devrait débiter au courant de l'automne.

VIENT DE PARAÎTRE

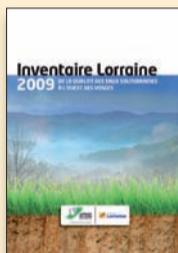
Les demandes de documents sont à adresser par écrit ou par mel (cdi@eau-rhin-meuse.fr) au service documentation de l'agence de l'eau Rhin-Meuse



Rapport d'activité 2010

Document rédigé annuellement, le rapport d'activité 2010 de l'agence de l'eau rend compte des actions menées et des résultats obtenus. 36 pages détaillent de manière illustrée les missions de l'agence de l'eau. Sont ainsi présentées des informations relatives à la qualité des eaux, aux interventions financées, au « qui paie quoi ? » en matière de redevances, à l'action internationale de l'établissement...

Document disponible en téléchargement sur www.eau-rhin-meuse.fr
Rapport d'activité 2010 - Agence de l'eau Rhin-Meuse - 36 p - avril 2011



Inventaire Lorrain de la qualité des eaux souterraines

Il présente la synthèse de la qualité des eaux souterraines à l'ouest des Vosges et propose une comparaison avec la situation photographiée 6 ans auparavant. Ce bilan a été dressé à partir de quelque 400 000 analyses. Nitrates, produits phytosanitaires, composés organohalogénés volatils, chlorures/sulfates sont les paramètres étudiés. En fin de document, une carte synthétise les dépassements de seuil requis pour l'atteinte du bon état des eaux.

Document disponible en téléchargement www.eau-rhin-meuse.fr
Inventaire Lorrain 2009 de la qualité des eaux souterraines à l'ouest des Vosges - Agence de l'eau Rhin-Meuse - Région Lorraine - 16 p - décembre 2010



Jardiniers amateurs mobilisés

En proposant la charte « Jardiner en préservant sa santé et l'environnement », la fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles de Lorraine (Fredon) souhaite sensibiliser le jardinier à des pratiques plus naturelles. Pour cela, elle édite 8 fiches remplies d'astuces et de conseils pratiques sur l'intérêt des paillis, sur l'entretien de la pelouse ou encore sur la rotation dans le potager...

Les auxiliaires du jardin - Les paillis - Le compostage et la fertilisation - La pelouse - Au potager - Haies, fleurs, vergers, recherche la diversité - Les allées, terrasses et cours - Les solutions biologiques - Fredon Lorraine - Agences de l'eau Rhin-Meuse et Seine-Normandie - Région Lorraine - avril 2011

Espèces protégées, public sensibilisé

Tel est l'objectif du parc naturel régional de Lorraine en éditant 8 fiches synthétiques et pédagogiques présentant le cincle plongeur, les invertébrés aquatiques, les zones humides ou les écrevisses... Cette richesse est partie intégrante d'un patrimoine remarquable que nous devons protéger.

Collection patrimoine remarquable : le cincle plongeur ; les invertébrés aquatiques ; les ardéidés ; le péloidyte ponctué ; les écrevisses ; le crapaud accoucheur ; les cours d'eau ; les zones humides - Parc naturel régional de Lorraine - Agence de l'eau Rhin-Meuse - Région Lorraine - Conseil général de Moselle

Protection des captages et agriculture biologique

Pour répondre aux enjeux de la préservation de la qualité de l'eau, différents partenaires ont décidé de co-construire une « boîte à outils » à destination des acteurs de l'eau, des conseillers et animateurs de terrain, des maîtres d'ouvrages... Les supports et documents réalisés dans ce cadre collectif permettent de mieux comprendre et d'expliquer en quoi l'agriculture biologique est une des solutions à privilégier pour protéger la qualité de l'eau.

Documents disponibles :

Pour les acteurs de l'eau > Créer les conditions favorables à une protection efficace de la ressource en eau
Pour les maîtres d'ouvrage > Développer l'agriculture biologique pour une protection durable de votre captage
Pour les conseillers de terrain et animateurs de territoire > Développer la production biologique sur les aires d'alimentation de captage
Fédération nationale d'agriculture biologique - Ministère du développement durable - Ministère de l'agriculture - Réseau des chambres d'agriculture - services de l'État - agences de l'eau - 8 p chaque document - avril 2011

Espaces naturels sensibles de Meuse

La Meuse compte 268 espaces naturels sensibles. La plaquette éditée par le conseil général présente les principaux. Une découverte pour mieux les connaître et les protéger.

Les espaces naturels sensibles de Meuse - Conseil général de la Meuse - Agences de l'eau Rhin-Meuse et Seine-Normandie - Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement - Région Lorraine - 12 p



Années 2000, quel bilan pour les zones humides ?

C'est à l'occasion de la journée technique qu'elle a organisée le 2 février dernier que l'agence de l'eau Rhin-Meuse a remis aux 300 participants cette synthèse. Elle dresse un état des lieux de la préservation des zones humides sur le bassin Rhin-Meuse. Des exemples concrets illustrent également les actions que peuvent engager les maîtres d'ouvrage.

Document disponible en téléchargement sur www.eau-rhin-meuse.fr
Zones humides - Synthèse 2000/2010 - La préservation des zones humides : une condition indispensable à l'atteinte du bon état des eaux - 8 p - janvier 2011

Tourbières des montagnes françaises

Cet ouvrage constitue un outil d'aide à la gestion des milieux tourbeux et associés. Il se base principalement sur des exemples et retours d'expérience issus des massifs montagneux de France métropolitaine. Différents thèmes sont abordés comme les interactions entre tourbières et climats, le pâturage et le boisement des tourbières, les interactions en sports d'hiver et zones humides d'altitude...

Tourbières des montagnes françaises - Nouveaux éléments de connaissance, de flexion et de gestion - Une publication du pôle relais Tourbières, de la fédération des conservatoires d'espaces naturels en partenariat avec la communauté de communes Frasn-Drugeon et avec le soutien des agences de l'eau - 188 p - 2010